



CONSEIL MUNICIPAL

du 21 juillet 2020

Relevé des décisions

0. Assemblée

0.1 Composition de la Commission communale des impôts directs (CCID)

1. Finances - Commande publique

1.1 Finances

Synthèse budgétaire et son annexe

1.1.1 Vote des taux d'imposition 2020

1.1.2 Budget principal - Affectation des résultats

1.1.3 Budgets annexes - Affectation des résultats

1.1.4 Approbation du budget principal - budget primitif 2020

1.1.5 Approbation des budgets annexes - budgets primitifs 2020

1.1.6 Subventions attribuées aux associations

1.1.7 Acquisition d'un immeuble par voie de préemption

1.2 Commande publique

1.2.1 Marché de travaux d'aménagement du carrefour des Quatre chemins de Kerabus et de la place de l'église à Locquenin - Avenant n° 2

1.2.2 Marché de travaux d'aménagement de la rue de la Lande - Avenant n°2

1.2.3 Marché de travaux d'aménagement de la traversée de Keralan Avenant n° 1

2. Urbanisme - Aménagement - Voirie

3. Affaires générales

4. Personnel municipal

4.1 Recrutements saisonniers - Complément à la délibération du 27 février 2020 -
RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

5. Affaires sociales

6. Culture - Patrimoine

7. Enfance - Jeunesse et affaires scolaires

8. Environnement

9. Intercommunalité

10. Communications aux membres du Conseil municipal

**RELEVÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 juillet 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt et un juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT.

Présents : Mme Sophie LE CHAT, M Stéphane SANCHEZ, Mme Alexandra HEMONIC, M Philippe LE GUYADER, Mme Julie LE LEUCH, M Pierre STEPHANT, Mme Sarra MONJAL, MM Thomas FILLON, Jean-Marc CHABROL et Michel GUILLEVIC, Mmes Sidonie BOUSSEMART, Maud COCHARD et Catherine CORVEC, MM Benoît CROQ, Franz FUCHS et Jean-Jacques GUILLERMIC, Mme Emmanuelle JEHANNO, M Guillaume KERVINGANT et Mmes Armande LEANNEC, Marie-Christine LE QUER, Véronique LE SERREC, Nolwen LE TRIBROCHE et Anne MILES.

Absents :

M Régis JAFFRE (arrivé à 19h55 pour le vote du point n° 1.1.6), Mmes Marina GERARD et Audrey PESSEL, MM Eddy LE CLANCHE et Nicolas LE GUILLOU et Mme Stéphanie LE SQUER

Procurations :

Madame Marina GERARD donne pouvoir à Madame LE CHAT
Madame Audrey PESSEL donne pouvoir à Monsieur SANCHEZ
Monsieur Eddy LE CLANCHE donne pouvoir à Madame HEMONIC
Monsieur Nicolas LE GUILLOU donne pouvoir à Monsieur GUILLERMIC
Madame Stéphanie LE SQUER donne pouvoir à Monsieur GUILLERMIC

Secrétaire de séance :

Madame Emmanuelle JEHANNO

CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Madame la Maire

2020-07-0.1 - Composition de la Commission communale des impôts directs

En application des dispositions de l'article 1650 du Code général des impôts, il est nécessaire de désigner une commission des impôts directs.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, elle est composée du maire et de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

Peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites d'un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double (soit 32), remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

Il est proposé de retenir la liste suivante :

Titulaires	Suppléants
Marie-France BESSON	Gérard AUDIC
Isabelle CANDALH	Michel BLANC
Jean-Marc CHABROL	Marie-Christine BOUGANT
Jean-Philippe CHAVANNE de DALMASY	Jacqueline COCARDON
Patrick CROUILLERE	Sophie DAUPTIN
Francis GOURDEN	Bernard GUYONVARCH
Michel GUILLEVIC	Alexandra HEMONIC
Régis JAFFRE	Marie-Hélène JEGO
Pierre LESTROHAN	Emmanuelle JEHANNO
Nolwen LE TRIBROCHE	Guillaume KERVINGANT
Alain MANCEL	Michel LE MER
Catherine OLLIERO	Jeannette LE PABOUL
Serge POUILLY	Véronique LE SERREC
Stéphane SANCHEZ	Pierre NOWACKI
Rolland SHAAF	Christian TUFFIGO
Pierre STEPHANT	Christine UHEL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité.

FINANCE ET COMMANDE PUBLIQUE

2020-07-1.1.1 – Vote des taux d'imposition 2020

Rapporteur : Monsieur SANCHEZ

Lors du débat d'orientations budgétaires du 2 juillet dernier, il avait été établi que les taux d'imposition 2020 seraient maintenus à leur niveau des années précédentes.

	2019	2020
Taxe d'habitation	22,38 %	Sans objet
Taxe foncière sur les propriétés bâties	20,20 %	20,20 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	42,99 %	42,99 %
CFE	20,34 %	20,34 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les taux d'imposition pour 2020 figurant ci-dessus.

2020-07-1.1.2 – Budget principal – Affectation des résultats

Rapporteur : Monsieur SANCHEZ

Comme cela est apparu lors de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'exercice 2019 a permis de dégager un excédent de la section de fonctionnement de 1 224 353,61 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter la totalité de cet excédent en recette d'investissement (article 1068 du budget primitif 2020).

2020-07-1.1.3 – Budgets annexes – Affectation des résultats

Rapporteur : Monsieur SANCHEZ

Concernant les budgets annexes, suivant les résultats de l'exercice 2019, mis en valeur par les comptes de gestion et les comptes administratifs, il convient d'en affecter les résultats.

Il est proposé de procéder de la manière suivante :

Ports

- Déficit de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 : 33 506,18 €. Inscription de cette somme en dépense de fonctionnement (article 002) du budget primitif 2020 ;
- Excédent de la section d'investissement de l'exercice 2019 : 72 338,01 €. Montant repris en recette d'investissement reporté (article 001) du budget primitif 2020.

Assainissement

- Excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 :
331 143,77 €.
Inscription de la totalité de cette somme en recette d'investissement (article 1068 du budget primitif 2020) ;
- Excédent de la section d'investissement de l'exercice 2019 :
445 910,44 €.
Montant repris en recette d'investissement reporté (article 001) du budget primitif 2020.

Lotissement de Bellevue

- Déficit de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 : 1 361,59 €
Inscription de cette somme en dépense de fonctionnement (article 002) du budget primitif 2020 ;
- Excédent de la section d'investissement de l'exercice 2019 : 474 306,60 €
Montant repris en recette d'investissement reporté (article 001) au budget primitif 2020.

Après délibération, ces différentes propositions sont adoptées à l'unanimité par le Conseil municipal.

2020-07-1.1.4 - Approbation du budget principal - Budget primitif 2020

Rapporteur : Monsieur SANCHEZ

Le projet qui a été soumis au Conseil municipal reprend les orientations qui avaient été définies lors du débat d'orientation du 2 juillet dernier.

Ainsi, au titre de l'année 2020, le budget principal s'équilibre de la manière suivante :

	Budget principal (en euros)		
	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	5 753 494,64 €	4 900 913,59 €	10 654 408,23 €
Recettes	5 753 494,64 €	4 900 913,59 €	10 654 408,23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2020 à l'unanimité.

2020-07-1.1.5 - Approbation des budgets annexes - Budgets primitifs 2020

Rapporteur : Monsieur SANCHEZ

Le projet soumis au Conseil municipal reprend les orientations qui avaient été définies lors du débat d'orientation du 2 juillet dernier.

Ainsi, au titre de l'année 2020, les différents budgets annexes s'équilibrent de la manière suivante :

	Ports (en euros)		
	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	97 440,50 €	105 372,33 €	202 812,83 €
Recettes	97 440,50 €	105 372,33 €	202 812,83 €

	Assainissement (en euros)		
	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	544 834,63 €	1 664 049,59 €	2 208 884,22 €
Recettes	544 834,63 €	1 664 049,59 €	2 208 884,22 €

	Lotissement Bellevue I (en euros)		
	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	2 663 421,30 €	2 332 731,80 €	4 996 153,10 €
Recettes	2 663 421,30 €	2 332 731,80 €	4 996 153,10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les budgets primitifs 2020 des trois budgets annexes.

2020-07-1.1.6 - Attribution de subventions aux associations

Rapporteurs : Monsieur STEPHANT et Madame MONJAL

Comme chaque année, la Commune a été financièrement sollicitée par un certain nombre d'associations pour obtenir une subvention de fonctionnement.

Une réunion conjointe des commissions Finances et Monde associatif s'est tenue le 17 juillet afin de procéder aux derniers arbitrages.

Certaines subventions ont été réduites suite à l'annulation de manifestations ou d'activités dans le cadre des contraintes sanitaires.

Toutefois, la municipalité reste ouverte à l'étude de nouvelles demandes si nécessaire et justifiées.

Par ailleurs, l'aide aux associations, se traduit également par la proposition qui leur est faite cet été de participer à l'organisation des marchés contre une subvention.

Après en avoir délibéré, Madame LE SERREC ayant déclaré ne pas prendre part au vote, par 24 voix pour et 4 abstentions, le Conseil municipal accorde les subventions détaillées dans les tableaux joints ci-après.

Annexe au projet de délibération n° 1.1.6 – Tableau des subventions aux associations

Associations « extérieures »

Associations à caractère divers d'utilité publique

Nom	Subvention 2019 en €	Proposition 2020 en €
Comice agricole du canton de Pluvigner (0,25 €/habitant)	1 357,75	0,00
Solidarité Paysans	0	100,00
Chats libres	150,00	150,00
SPA	0	100,00
Observatoire du Plancton	100,00	100,00
SNSM	300,00	500,00
Total :		950,00

Associations à caractère social et en faveur du médico-social

Nom	Subvention 2019 en €	Proposition 2020 en €
Association pour adultes et jeunes handicapés	100,00	100,00
Atout Cœur Morbihan	100,00	100,00
ADMR de Ria Océan Kervignac	100,00	100,00
AFSEP	100,00	100,00
FAVEC	100,00	100,00
EFAIT	100,00	100,00
Rêves de Clown	100,00	100,00
La Ligue contre le cancer	100,00	100,00
ADEPEI - Papillons Blancs	100,00	100,00
Vie Libre	100,00	100,00
Avenir Solidarité Emploi	100,00	100,00
Œuvres des pupilles des sapeurs-pompiers	100,00	100,00
Banque Alimentaire	200,00	200,00
Les Restaurants du Cœur	300,00	300,00
Secours Catholique	100,00	100,00
Secours Populaire Français	100,00	100,00
Espoir Amitié	100,00	100,00
EFA	100,00	100,00
Total :		2 100,00

Soutien aux écoles

Nom	Subvention 2019 en €	Proposition 2020 en €
EMSS (UGSEL-USEP)	0,00	200,00
Association sportive du collège de Kerdurand - 19 élèves	200,00	200,00
CFA Bâtiment (Côtes d'Armor) - 1 élève	0,00	30,00
CFA Bâtiment (Morbihan) - 6 élèves	120,00	180,00
Société des meilleurs ouvriers de France - 1 élève	0,00	50,00
Chambre des Métiers et de l'Artisanat - 7 élèves	0,00	350,00
MFR Guillers	60,00	60,00
Total :		1 070,00

Associations à caractère culturel

Nom	Subvention 2019 en €	Proposition 2020 en €
Tempête de septembre 1930	0,00	300,00

Associations de Plouhinec

Nom	Subvention 2019 en €	Proposition 2020 en €
ACPG / UNC / UFAC	150,00	150,00
Bretagne Casamance	250,00	250,00
Le Chant de l'Eucalyptus	2 000,00	2 000,00
Le Téléthon	200,00	200,00
Comité de Jumelage	1 500,00	60,00
Plouhinec Animation	9 000,00	1 500,00
Les Amis du Magouër	300,00	300,00
Mémoire de Plouhinec	0,00	1 250,00
Maison Germain Tillion	180,00	180,00
Un Orgue à Plouhinec	60,00	60,00
Total :		5 950,00

Aides sociales à l'inscription

Nom		Propositions 2020 en €		Aides 2019 en €
		Nombre de dossiers	Montant	
ACSP	Bénévoles Fête de la Musique	58	3 059,20	2 887,20
	ACSP			
	Aikido			
	Art & Co			
	Art Floral			
	Badminton			
	Cyclotourisme			
	Danse Bretonne			
	Danse Moderne Jazz			
	Dansons Encore			
	Gym Douce			
	Gym Forme			
	Gym Tonic			
	Judo			
Modélisme				
Ria des Arts				
Yoga				
Association Animation Musicale		23	3 622,80	2 808,00
Comité de Jumelage		1	60,00	0
Gymnastique l'Etelloise		1	42,40	42,00
Karaté Zanshin 2000		21	1 080,00	596,00
Plouhinec Basket Océan		7	236,00	174,00
Plouhinec Football Club		23	64200	530,00
SKRANK		6	216,00	80,00
Viet Vo Dao		1	46,00	0
Total :		141	9 004,40	7 323,20

Récapitulatif

Catégories	Montants en €
Associations extérieures	4 120,00
Associations plouhinécoises	5 950,00
Aides à l'inscription	9 004,40
Montant global des subventions (hors OMSCJL)	19 074,40

Subventions traitées par l'OMSCLJ

Nom	Subvention 2019 en €	Proposition 2020 en €
Karaté	530,00	897,98
Judo	567,00	538,79
Football (PFC)	5 043,00	4 954,98
Rugby (SKRANK)	1 650,00	1 694,64
Basket (PBO)	1 434,00	1 832,79
Gymnastique Etel	378,00	271,70
ACSP danse Modern Jazz	1 673,00	1 671,62
ACSP Art & Co	267,00	262,49
Association musicale	1 466,00	1 321,64
Club de tennis de Kervignac	581,00	548,00
Sous-total	13 589,00	13 994,60

ACCA chasse	150,00	180,00
ACSP Art floral	120,00	90,00
ACSP Badminton	210,00	150,00
ACSP Cyclotourisme	180,00	210,00
ACSP Danse bretonne	90,00	90,00
ACSP Gymnastique douce	60,00	60,00
ACSP Gym forme	300,00	330,00
ACSP Yoga	120,00	120,00
ACSP Aïkido	60,00	60,00
ACSO Gym tonic	600,00	540,00
ACSP Modélisme	0,00	0,00
Amicale séniors	120,00	120,00
L'Art de la Platine	60,00	0,00
Art Loc Men	0,00	0,00
Centre d'animation	120,00	120,00
Chorale Boeh er Mor	180,00	150,00
Ensemble à Plouhinec	450,00	510,00
Le Brigadier	90,00	60,00
Maison Germaine Tillion	180,00	0,00
Paintball	570,00	600,00
Pétanque	90,00	120,00
Ria vélo	180,00	180,00
Un Orgue à Plouhinec	60,00	0,00
Viet Vo Dao	60,00	60,00
Actigym	690,00	630,00
Celtic cheval	0,00	0,00
Glas Manchots	150,00	120,00
Sous total	4 890,00	4 500,00

Subvention OMS	1000,00	1 200,00
-----------------------	----------------	-----------------

Total :	19 479,00	19 694,60
----------------	------------------	------------------

2020-07-1.1.7 - Acquisition d'un immeuble par voie de préemption

Rapporteur : Madame la Maire

Le 2 juillet dernier, la Commune a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner portant sur l'immeuble cadastré AB 505 sis 4 rue du Driasker, d'une contenance de 202 m².

Il s'agit d'un immeuble contigu à la médiathèque dont la cour ouvre directement sur la place du Marché du Puits.

Le prix de vente du bien est de 80 000,00 € auxquels s'ajoutent les frais d'acquisition (6 750,00 €) ainsi que les frais d'agence (6 720,00 €) soit un total de 93 470,00 €.

Etant précisé que des crédits ont été inscrits dans cette perspective, au projet de budget primitif présenté précédemment, compte tenu de l'emplacement stratégique de cet immeuble et de son intérêt pour le développement des services publics municipaux, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- se prononce favorablement sur l'acquisition de cet immeuble par voie de préemption selon les conditions financières précisées ci-dessus ;
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents et à engager toutes les procédures nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

2020-07-1.2.1 - Marché de travaux - Aménagement du carrefour des Quatre chemins de Kerabus et de la place de l'église à Locquenin - Avenant n° 2

Rapporteur : Madame HEMONIC

Par délibération du Conseil municipal du 27 février dernier, un avenant n° 1 au marché avait été adopté étant précisé que les travaux supplémentaires devant être réalisés place de Locquenin n'avaient pas été évalués suffisamment tôt pour être soumis à la Commission.

La crise sanitaire et le report de l'installation de la nouvelle équipe municipale ont retardé d'autant la prise en compte de ce complément.

Les travaux concernés sont les suivants :

Modification du giratoire des Quatre chemins de Kerabus	+ 7 690,10 € HT
Ajustements du projet aux Quatre chemins de Kerabus	+ 779,66 € HT
Garde-corps platelage	+ 4 920,00 € HT
Ajustements du projet à Locquenin	- 23 073,48 € HT
Terrassements et empièvements	+ 52 332,00 € HT
Total	+ 42 648,28 € HT

Ces modifications se répercutent ainsi sur le marché initial :

Montant initial du marché	1 029 534,50 € HT
Montant de l'avenant n° 1 (27.02.2020)	61 296,58 € HT
Montant de l'avenant n° 2	42 648,28 € HT
Nouveau montant du marché	1 133 479,36 € HT
Evolution	+ 10,10 %

Le montant de cet avenant a été intégré dans le projet de budget primitif qui a été présenté précédemment.

La Commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 10 juillet dernier considère unanimement que les travaux de modification du giratoire des Quatre chemins de Kerabus ne sont pas à prendre en charge par la Commune. En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **accepte cette proposition d'avenant n° 2, déduction faite de la somme de 7 690,10 € HT correspondant aux travaux de modification du giratoire des Quatre chemins de Kerabus ;**
- **autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.**

2020-07-1.2.2 - Marché de travaux – Aménagement de la rue de la Lande – Avenant n° 1

Rapporteur : Madame HEMONIC

A la fin du chantier d'aménagement de la rue de la Lande, il était nécessaire de constater les prestations nouvelles par rapport au marché initial, réalisées en cours de chantier. Les circonstances des derniers mois ont empêché leur prise en compte jusqu'à aujourd'hui mais, le chantier étant terminé, il convient de clore définitivement cette opération.

Il s'agit d'une reprise de tranchée pour un montant de 482,25 € HT.

Montant initial du marché	166 644,90 € HT
Avenant n° 1	482,25 € HT
Nouveau montant du marché	167 127,15 € HT
Variation du montant du marché	+ 0,29 %

Après délibération, suivant l'avis unanime de la Commission d'appel d'offres réunie le 10 juillet dernier, le Conseil municipal, unanimement :

- **accepte cette proposition d'avenant n° 1 ;**
- **autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.**

2020-07-1.2.3 - Aménagement de la traversée de Keralan - Travaux - Avenant n° 1

Rapporteur : Madame HEMONIC

Ce chantier, mené en partenariat avec le Département, consistait à sécuriser la traversée de Keralan, en particulier au niveau du carrefour avec la route menant à Nestadio et Berringue.

En cours d'opération, les nouvelles prestations suivantes ont dû être prises en compte : busages complémentaires et aménagement devant le restaurant en plus-values et des modifications de projet en moins-value.

Le solde s'élève à 9 875,00 € HT, ce qui se traduit ainsi :

Montant initial du marché	58 767,50 € HT
Avenant n° 1	9 875,00 € HT
Nouveau montant du marché	68 642,50 € HT
Variation du montant du marché	+ 14,38 %

Suivant l'avis unanime de la Commission d'appel d'offres réunie le 10 juillet dernier, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte cette proposition d'avenant n° 1 ;
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

AFFICHE LE 24 JUILLET 2020